

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 887

présenté par

M. Lucas, M. Ben Cheikh, Mme Sas, Mme Laernoës, Mme Belluco, M. Thierry, Mme Garin et
M. Julien-Laferrière

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES s'oppose à cet article 10 du projet de loi qui tend à supprimer toutes les protections dont bénéficient certaines catégories d'étrangers contre les obligations de quitter le territoire français (OQTF), à l'exception des mineurs.

Comme l'a noté le Conseil d'Etat, en brouillant la distinction entre l'OQTF et l'expulsion le projet risque de créer « une nouvelle voie d'éloignement [...] beaucoup plus facile à mettre en œuvre pour l'administration et contournant les protections contre l'expulsion » (avis du Conseil d'État sur le projet de loi, séance du 26 janvier 2023, n° 33).